

A TOUS LES CLUBS AZUREENS

A l'attention des **PRESIDENTS & PRESIDENTES** de CLUBS

DOCUMENT RECTO/VERSO

NOTE D'INFORMATIONS LIGUE – CLUBS SAISON 2009/2010

Toulon, le 18 Octobre 2009

Ce courrier est pour moi l'occasion de vous adresser quelques informations concernant le fonctionnement des Clubs de Karaté, AMV, Krav Maga et Disciplines Associées au sein de la Ligue Côte d'Azur.

Comme vous en avez été informé, avec le Comité Directeur j'organise chaque année à l'attention des Président(e)s et Enseignant(e)s un colloque visant à informer et sensibiliser les Responsables de Clubs aux différentes règles sociales et juridiques qui nous régissent et ainsi qu'à la réglementation fédérale.

Ainsi et par ce courrier, je souhaitai pouvoir vous rappeler les points suivants qui me semblent fondamentaux au bon fonctionnement et développement des Clubs et de notre Ligue.

CADRE SOCIAL DES CLUBS

Convention Collective Nationale du Sport - COSMOS (Différent de la Convention Collective Animation).
Applicable depuis le 25 Nov. 2006 avec délai 1^{er} Janvier 2008.

→ Accompagnement en compétition Défraiement forfaitaire (au maximum 5x par mois)
L'accompagnement en compétition est non imposable et ne nécessite pas de contrat.

→ Assiette forfaitaire (< 1002€ au maximum exonération URSSAF).
L'assiette forfaitaire nécessite un contrat.

Se baser sur le lien suivant : http://www.urssaf.fr/profil/associations/sportive/vos_salaries_-_vos_cotisations/taux_et_montants_02.html

CADRE JURIDIQUE – ASSURANCE M.D.S.

Un Club affilié à la FFKDA bénéficie de l'Assurance RC souscrite par la Fédération (la RC étant obligatoire pour tous les Clubs)
Les pratiquants licenciés à la FFKDA bénéficient d'une Assurance individuelle Accident (voir Livret de demande de Licence)

Attention aux Assurances Individuelles Accident souscrites en dehors de celle proposée par la Fédération → La plupart de ces Assurances possèdent une clause concernant l'Exclusion des sports de combats.
Selon la structure du Club, une Assurance Multirisques peut être demandée.

COURS D'ESSAIS ET PORTES OUVERTES

3 Cours d'Essais au maximum par personne.

Attention, n'oubliez pas de faire signer le Livret du Licencié. Le certificat médical est obligatoire.

Il vous est possible d'organiser 2 journées par an (ou 4x ½ Journées) de "Portes Ouvertes".

Pensez à faire une déclaration auprès de l'assurance (MDS) et de la Fédération, 48h avant.

LICENCES FEDERALES

Malgré une Progression très significative du nombre des Licenciés au sein de la Ligue Côte d'Azur, une petite minorité de Clubs ne licencient pas l'ensemble de leurs pratiquants (notamment chez les Enfants).

Je tiens à porter à votre attention le fait que, régulièrement, plusieurs plaintes concernant des Licences PAYEES et JAMAIS délivrées arrivent à la FFKDA et à la Ligue.

Je vous rappelle que selon les statuts de la FFKDA vous avez OBLIGATION de Licencié TOUS les Pratiquants !

→ Un pratiquant non licencié ne bénéficie pas de l'Assurance Individuelle Accident.

De plus, il ne pourra pas participer aux Compétitions, passages de Grades, stages de Formation, Stages Fédéraux et Ligue, ... et ses années de pratiques ne lui seront JAMAIS reconnues notamment dans le cadre d'examens de grades, d'arbitrage, certaines compétitions, ...

QUE RISQUE UN CLUB QUI NE LICENCIE PAS L'ENSEMBLE DE SES PRATIQUANTS ?

Un Club qui ne licencie pas TOUS ses pratiquants s'expose tout d'abord à un retrait de l'Affiliation Fédérale.

Ainsi, plus aucune Licence ne sera plus délivrée à ce Club par la FFKDA et les Pratiquants seront alors réorientés par la FFKDA auprès du Club Affilié le plus proche.

N'ayant plus d'affiliation Fédérale, le Club ne pourra prétendre à une subvention auprès des partenaires institutionnels.

Il sera alors demandé le Remboursement de toutes sommes perçues par le Club c'est-à-dire 32€ x Nombre d'Années x Nombre de Pratiquants concernés.

Le Club et ses Responsables s'exposeraient alors aux décisions prises par la Commission de Discipline Fédérale.

Enfin, n'oubliez pas que les personnes se considérant comme ayant été lésées ou abusées, pourront directement entamer des recours en justice à l'encontre des responsables avec toutes les conséquences que cela comporte.

Alors, ne prenez pas de risque et licenciez vos pratiquants !

Afin d'éviter tout ABUS, ces informations sont accessibles à tous (pratiquants, parents, ...) sur les sites internet de la FFKDA et la Ligue Côte d'Azur. ATTENTION, les pratiquants et Parents de pratiquants peuvent vous demander des comptes alors ne vous mettez pas en situation irrégulière !

Pour information, tous les courriers reçus feront l'objet d'une réponse par la Ligue et la FFKDA avec copie aux Institutions (Conseil Général, Région, DRJS, CDOS/CROS, municipalités, ...)

KIT PEDAGOGIQUE

Plusieurs DVD, Règlement Compétition, ... (ce Kit est disponible sur commande auprès de la Ligue au tarif de 15€ au lieu de 43€)

LES GRADES

Textes Officiels concernant la Protection des Dans et Grades Equivalents.

Art. L.212-5 du Code du Sport : « Nul ne peut se prévaloir d'un Dan ou d'un Grades ... s'il n'a pas été délivré par la CSDGE de la Fédération délégataire »

Art. 433-17 du Code Pénal : « L'usage sans droit d'un titre, diplôme ou d'une qualité est puni d'un an d'emprisonnement et de 15.000€ »

Art. 121-1 du Code de la Consommation : « Est interdite toute publicité comportant sous quelque forme que ce soit, des allégations, indications ou présentations fausses ou de nature à induire en erreur »

Que risque t-on dans le cas où il est fait "usage" d'un Dan ou Grade non reconnu → La Commission Nationale des Grades et la Commission de Discipline Fédérale pourront prendre des sanctions adaptées.

Les peines prévues pour ces délits sont identiques à celles prévues pour le délit de tromperie, soit 2 ans d'emprisonnement et 50.000€ d'amende.

TENUES FEDERALES

Tarif Privilégié de 72€ le Costume et 15€ la Chemise (avec broderie "FFKaraté" ton sur ton)

La Semaine des Copains → Des KITS sont à votre disposition à la FFKDA (voir site Fédéral)

La Challenge du Budoka → Des KITS sont à votre disposition à la FFKDA (voir site Fédéral)

PROTECTIONS P/P/B/M - Casques et Plastrons seront mis à disposition des Compétiteurs par la Ligue lors des Compétitions.

STAGES DE LIGUE

- **TOUT PUBLIC et GRATUIT pour les Licenciés de la LCA** (→ Voir Calendrier 2009-2010)

Vlada Leonidova - Body Karaté

Claude Pettinella - Haut Niveau et Enseignants

Richard Bouchet - Karaté Contact

Hidetoshi Nakahashi - Karaté Traditionnel

Gilles Cherdieu - Stage Kumité

Jean-Pierre Lavorato - Karaté et Grades

Boulouris 2010, Stage AMV et bien d'autres encore ...



Venez Nombreux !

PANDEMIE GRIPPALE

- **Mesures de prévention et de protection**

Des informations ont été mises en ligne sur le Site de la Ligue Côte d'Azur de Karaté & D.A.

Si toutefois certaines Manifestations devaient être perturbées, nous prendrions les mesures nécessaires et vous informerions préalablement. Pour toute Information sur la Pandémie Grippale, veuillez contacter le Docteur Richard BOVET (voir coordonnées sur le site LCA).

Notre Secrétariat, le Comité Directeur de la Ligue et moi-même restons à votre disposition pour tout complément d'information dont vous pourriez avoir besoin.

J'espère avoir l'occasion de vous rencontrer prochainement et vous souhaite une excellente saison sportive 2009-2010.

Cordialement.

Hervé PUVELAND

Président de la Ligue Côte d'Azur de Karaté et D.A.

Vice Président du Comité Olympique Côte d'Azur

Mobile : +33 (0) 686 424 990

Email : hpuvelan@parker.com

Site : www.ffkarate.fr/cotedazur